

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2016

Convocation le 25 novembre 2016

L'an deux mil seize, le deux décembre, à dix neuf heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ, Jean-Louis VENDRIES et Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Christelle SOUQUES-MIAN

Était excusée : Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE qui donne procuration à Jocelyne ANDRIEU

Secrétaire de séance: Anthony HENRAS

ENQUÊTE PUBLIQUE VOIE COMMUNALE N°103

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3;

Vu la demande de Monsieur Philippe Peuch-Lestrade;

Vu la décision du Conseil municipal 2016-11 en date du 1^{er} juillet 2016 portant sur le chemin rural 103.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'organiser une enquête publique ;

CHARGE Monsieur le Maire de désigner le commissaire enquêteur, par arrêté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents référents à ce dossier.

POUR: 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le Maire,
Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 05/12/2016
Le Maire, Albert Castadot